

# COMMUNE DE LA CHAPELLE

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

### Séance ordinaire du Conseil Municipal du 31 MAI 2021

---

- PARCELLES COMMUNALES dans les verneys de Gondran :

Suite à la résiliation du bail de location de terrains communaux par Mme ARIGON Michèle, le Conseil Municipal a consulté les services de la Chambre d'Agriculture.

Un intervenant a présenté les différentes solutions de location possibles. Une décision sera prise ultérieurement dans l'attente de précision.

- ACQUISITION DE TERRAINS COMMUNAUX à la sous-station :

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de l'entreprise Mauro Maurienne pour l'acquisition de parcelles situées dans la zone d'activités du Vornay, à côté du garage communal. Ce projet consiste en la réalisation d'un bâtiment et d'une plate-forme de stockage sur ces parcelles d'une superficie totale de 21 000 m<sup>2</sup>.

Conformément à l'arrêté municipal en date du 19 Février 2021 réglementant les dépôts sauvages de déchets et ordures sur le territoire de la Commune, le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette demande.

La Communauté de Communes, exerçant la compétence économique sur les zones d'activités du canton, sera informée de cette décision.

- BAIL avec la société TRUCHET :

Un bail commercial a été conclu en 2010 avec la société Truchet pour la location de terrains au Rochillon. Ce bail a été reconduit tacitement au 1<sup>er</sup> Janvier 2019. Selon les termes de l'acte notarié, une révision du loyer est possible par période triennale.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer cette clause en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux au 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

- PROJET AMENAGEMENT à TIGNY :

Un projet d'urbanisation de parcelles avait été étudié en 2008. Pour diverses raisons, le dossier n'avait pas pu aboutir. Des parcelles privées contigües au projet sont aujourd'hui en cours de vente. Le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'exercer son droit de préemption sur ces dites parcelles (6 abstentions, 5 pour).

- IMPASSE DU MURGER DU LOUP :

Des travaux de viabilisation de parcelles ont été entrepris dans l'impasse du murger du loup au chef-lieu. Le bornage a démontré une emprise privée sur la voirie communale. Le Conseil Municipal s'engage à établir une convention de servitude de réseaux publics avec les propriétaires concernés.

- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX A USAGE DE JARDINS PARTAGES :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre gracieux du jardin situé derrière l'école. Les bénéficiaires s'engagent à respecter les modalités de cette convention.

- MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE  
RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP EXTENSION DU RESEAU EU et ELECTRIQUE

Vu le Code de la commande publique, Vu l'appel de candidature,  
Vu l'analyse des offres déposées en application des critères de jugement indiqués au règlement de consultation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise EGPI – 38570 Le Cheylas, pour un montant de 60 000 € HT,

- AMENAGEMENT DE TOILETTES INTERIEURES à la salle des fêtes :

Le Conseil Municipal accepte les devis des différents corps de métiers pour un montant total de 11 687.67 € HT, avec une subvention du Conseil Régional de 31 %.

- POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE :

En vertu de ses pouvoirs de police, et notamment les articles L2212-1 et L2212-2 du CGCT, le Maire est chargé d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique sur le territoire de sa Commune. Ainsi, un arrêté de mise en demeure d'entreprendre l'abattage d'un arbre dangereux sera notifié à un administré.

- AIDE FINANCIERE :

La Commission communale d'actions sociales a examiné la demande d'un administré pour le coût d'abattage d'un arbre. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre en charge ce coût d'un montant de 643.50 €.

- SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE :

Face aux mesures sanitaires, la cantine a été déplacé au mois de Mars sur la Commune de Les Chavannes en Maurienne. Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, pour le maintien de cette solution à la prochaine rentrée scolaire.

- RECRUTEMENT ADJOINT TECHNIQUE :

A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2021, le Conseil Municipal va procéder au recrutement d'un agent communal en remplacement de l'agent faisant valoir ses droits à la retraite. Les fonctions de ce poste sont l'entretien des locaux communaux, pour un temps de travail hebdomadaire de 7h30.

- RECRUTEMENT SAISONNIERS DE JEUNES :

Le Conseil Municipal décide de reconduire le recrutement de jeunes pour cet été, à raison de 26 h hebdomadaire, pour 2 semaines à définir.

- ADMISSION EN NON-VALEUR :

Sur proposition du trésorier municipal, le Conseil Municipal autorise le Maire à annuler des factures communales pour un montant total de 2715.81 €.

- CAPTAGE D'EAU Hameau Les Côtes :

Compte-tenu des problèmes rencontrés pour la desserte en eau potable des habitants du hameau, le Conseil Municipal décide d'intervenir pour une reprise du captage.  
L'entreprise JAMEN réalisera ces travaux pour un montant de 10 876.20 € TTC.

Vu pour être affiché à la porte de la mairie, le 7 Juin 2021

Fait à La Chapelle, le 4 Juin 2021

Le Maire,  
Stéphane ROBIN

